

Fonctionnaires privilégiés ? La face cachée de l'histoire

1972 : Le Parlement valaisan décide de lancer une Analyse Générale des Fonctions (AGF), une large étude des prestations et des rétributions de toute la fonction publique. L'Etat en a connu d'autres depuis. Conséquence : tous les salaires sont gelés. Dix ans plus tard, le rapport AGF est terminé. Il conclut notamment que les fonctionnaires et enseignants auraient dû être payés davantage.

Le Gouvernement est très emprunté. Il ne veut pas venir devant le Parlement, et devant l'opinion publique, avec une proposition de hausse de salaires. Ce serait implicitement reconnaître ses propres erreurs. Il trouve une pirouette : pour compenser le manque à gagner, il agit sur les caisses de retraite, un domaine auquel personne ne s'intéresse à l'époque, et qui lui permet surtout d'agir seul, sans rien demander à quiconque. Le Conseil d'Etat décide de baisser l'âge de la retraite de deux ans pour tous.

On connaît la suite de l'histoire : les difficultés financières des caisses de pensions, les reproches adressés aux fonctionnaires de bénéficier de privilèges... On oublie systématiquement que ces « privilèges » n'étaient rien d'autre que la compensation de salaires gelés pendant dix ans. Il est bon de s'en souvenir aujourd'hui.

[Lire le protocole de l'assemblée des délégués de la FMEF de 1980](#)